



# Natura2000



## COMITÉ DE SUIVI DES SITES NATURA 2000 « HAUTES VALLÉES DU LYS, DE LA PIQUE ET D'OÔ »

### COMPTE-RENDU DU COPIL DU 29 OCTOBRE 2014 MONTAUBAN-DE-LUCHON

« Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 753 sites. »  
Sources Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

La liste des participants, les personnes excusées et la présentation du COPIL sont annexés au compte-rendu.

**Début du COPIL à 14h15.**

**Mme Mélanie TAUBER**, chef du service « environnement, eau et forêt » de la DDT 31 et représentante du Sous-Préfet pour ce COPIL, accueille l'ensemble des participants. Elle transmet les excuses de M. le Sous-Préfet de Saint-Gaudens. A partir de la réalisation de la passerelle de la Glère en juillet 2014, Mme Tauber rappelle la possibilité de valoriser les atouts locaux à travers les outils que propose Natura 2000. 2015 peut s'inscrire comme un temps de réflexion autour de la gouvernance des sites Natura 2000 de la part de la collectivité.

**Francis ADER**, élu de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, est heureux de la tenue de ce comité de pilotage. La présence de nombreux acteurs témoigne de l'intérêt pour Natura 2000 et traduit la réconciliation, localement, avec ce réseau. Le territoire n'a pas subi d'effets négatifs. Pour autant, les acteurs locaux n'ont pas su aller chercher les points positifs. Aujourd'hui, Natura 2000 s'affiche comme un programme à intégrer dans les projets de territoire à venir et un travail de réflexion sera engagé dans ce sens.

- Animation 2013-2014 : un contrat « ni-ni » et des outils de communication

**Un contrat « ni-ni »** (ni agricole ni forestier) a été engagé en 2013, en vue d'aménager le ruisseau de la Glère : construction d'une passerelle et mise en sécurité amont et en aval du chemin.

Les travaux ont été conduits par l'ONF entre le 25 juin et le 25 juillet 2014. **Gilles AUFRERE** de l'ONF détaille les travaux : hélipontage des matériaux, intervention d'une pelle araignée, pose de mains-courantes le long du sentier pour sécuriser les passages étroits, construction des gabions pour soutenir la structure en bois de la passerelle.

La Chambre d'agriculture 31 remercie l'ONF et ses sous-traitants pour la réalisation et la bonne tenue de ces aménagements.



Pour rappel, ce projet a fait l'objet d'une **évaluation d'incidences**. Ce document d'information simple permet, au porteur de projet comme pour les services de l'Etat en charge des sites Natura 2000, de se poser les bonnes questions au sujet du projet et d'éviter tout retard dans la procédure. Il existe un formulaire simplifié à compléter. Sont soumis à évaluation les travaux d'aménagement sur les stations de ski, les ouvrages hydro électriques, certaines manifestations sportives.

**Sébastien GIMENO**, Président du GP de Campsaure, se félicite de cette réalisation. Cependant, elle est arrivée trop tard dans la saison pour permettre au bétail de monter vers les estives de la Glère, et de nouvelles habitudes ont été prises. Il s'agira donc de trouver une solution pour ramener le bétail dans ce secteur. L'une des solutions est de donner la possibilité aux véhicules des agriculteurs d'emprunter le chemin de la forêt domaniale. Cela permettra une surveillance optimale des troupeaux par les agriculteurs.

**L'animation 2014** a été centrée sur 3 actions de **communication**, à savoir :

- La rédaction d'un article de presse
- La création et la mise en ligne du site Internet => <http://lys-pique-oo.n2000.fr/>
- La parution du bulletin d'informations n°5

**Erratum** : sur le bulletin d'informations n°5, les photos sur le dicrane vert (p. 2) sont issues du Conservatoire Botanique et non de l'ONF.

- **Intervention du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP) sur les bryophytes**

Marta Infente Sanchez présente les mousses, ou bryophytes, que nous pouvons rencontrer sur le site Natura 2000 des vallées du Lys, de la Pique et d'Oô : le dicranum viride, buxbaumia viridis, dans l'Annexe II de la Directive Habitats, et l'orthotrichum rogeri.

Il existe un historique riche dans le luchonnais sur les bryophytes car, depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, des observations de ces populations sont réalisées : relevés, taxons. Il apparaît important de poursuivre l'acquisition de connaissances en matière de bryophytes et de leurs milieux. Cf. *présentation en pièce jointe*.

- **Les leviers des contrats Natura 2000**

Une explication sur le fonctionnement des financements Natura 2000 est détaillée : un porteur de projet est financé sur la base d'un projet alliant une approche multi acteurs et multi enjeux (acteurs de territoire, biodiversité, économie, agriculture). Le paiement de la subvention est effectué après l'envoi de la facture acquittée à la DDT 31. Une réflexion sur l'ingénierie financière pourra être menée en 2015, spécifique à ce site et en intégrant des financements complémentaires (type PSEM), afin d'articuler au mieux les projets.

**Francis ADER** fait état du manque de cabane pastorale dans la vallée du Lys pour assurer la surveillance des troupeaux en estives. La possibilité d'initier une démarche multi acteurs avec une mutualisation des moyens financiers peut être une piste de réflexion intéressante selon la DDT et la CA 31, en activant les leviers Natura 2000 et PSEM.

La **charte Natura 2000** est un des contrats proposés sur les sites : outil contractuel et volontaire, il indique les bonnes pratiques à mettre en œuvre sur un site Natura 2000.

La DDT confirme l'évolution récente de la TFNB<sup>1</sup> : la signature d'une charte Natura 2000 permettait au signataire de bénéficier de l'exonération de la TFNB (dont les montants étaient remis aux communes). Avant 2012, cette exonération était compensée à 100% aux communes par l'Etat. Ce taux de compensation n'existant plus, il est conseillé de signer la charte sur des parcelles

<sup>1</sup> Taxe sur le Foncier Non Bâti



appartenant à une collectivité, afin que celle-ci ne supporte pas l'impact financier. Cependant, les associations (sportives par exemple) qui ne paient pas de taxe foncière peuvent toujours signer la charte.

**Xavier BASSERIAS**, du Club Alpin (FFCAM), fait part de son intérêt de signer la Charte. Le Club Alpin n'ayant pas de foncier, l'évolution de la politique fiscale n'a donc aucune conséquence financière.

**Guillaume CASTAING**, de l'Association Nature Comminges, est également intéressé pour prendre connaissance de la Charte.

**Francis ADER** pose la question des conditions d'accès aux MAEC : quel(s) financeur (s) ? Plusieurs financeurs sont-ils possibles ? Quelles conditions remplir et comment les mobiliser ?

**Mélanie TAUBER**, DDT, précise que l'autorité de gestion du FEADER est désormais le Conseil Régional Midi-Pyrénées (CRMP) à partir de cette nouvelle programmation 2014-2020. Les appels à projets sont en cours. Les MAEC seront mobilisées suite à la validation d'un PAEC qui présentera des territoires ciblés sur des enjeux de biodiversité, en particulier sur les sites Natura 2000. Les **contrats agricoles** pourront être établis dès la campagne PAC 2015 pour les territoires retenus. La Chambre d'agriculture 31 a déposé un avant-projet sur les estives situées tout ou en partie sur le site Natura 2000 « Lys, Pique, Oô », et attend une réponse pour mi-novembre de la DRAAF et du CRMP.

**Antoine DE BOUTRAY**, ONF, demande comment retrouver le manque à gagner sur les non-coupes (bois). La DDT indique qu'il existe un barème régional sur les non-coupes. Il s'agit de demander un contrat et dresser une évaluation du bois avec l'exploitant. L'engagement de la non-coupe porte sur 30 ans.

- Projets d'animation 2015

Sur la base des contrats Natura 2000, plusieurs projets sont envisagés et discutés :

- Sur les contrats agricoles : propositions de MAEC à destination des GP et AFP, sous réserve de la validation du PAEC (prévue en mars 2015). La validation va arriver tardivement par rapport aux besoins d'information et d'animation.
- Sur les contrats « ni-ni » : déjà mise en discussion l'année précédente, la tourbière de Campsaure reste un objectif fort compte tenu des enjeux croisés en matière de biodiversité et d'agriculture. La Chambre d'Agriculture recherche toujours un porteur de projet. **M. GIMENO** fait savoir que le GP de Campsaure peut se porter candidat, sous plusieurs conditions : d'abord prendre connaissance du projet dans le détail ; ensuite s'assurer des conditions financières, qui seront à évaluer en amont ; et enfin si les points d'eau pour le bétail peuvent s'implanter selon l'organisation de l'estive. Une première visite sur le terrain est convenue entre la CA 31, la DDT 31 et M. Gimeno.
- Sur un potentiel contrat forestier, la prospection et le suivi de la mousse « dicranum viride » et autres bryophytes paraît un sujet intéressant car elle se développe sur les milieux d'arbres sénescents (gestion d'îlots de vieillissement, gestion forestière, ...).
- **Francis ADER**, CA 31, mentionne qu'une portion du GR 10 est en mauvais état, entre les communes de Cazeaux et de Oô. Ce secteur est utilisé par les randonneurs et par le bétail. Une réflexion peut être initiée pour évaluer l'opportunité d'engager une démarche. **M. REDONNET** confirme que la CC peut se joindre à cette première réflexion.

**Alexandre SUC**, DDT 31, fait part à l'ensemble du COPIL de la création d'une « **mallette pédagogique** » dédiée à Natura 2000 en Haute-Garonne. Un travail spécifique sera mené en début d'année avec l'inspection académique du Comminges pour préparer cette mallette destinée aux professeurs des écoles pour les accompagner et aborder les thèmes de la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité.

- Pour conclure :

**Jean-Louis REDONNET**, Président de la CC du Luchonnais, confirme que la démarche Natura 2000 est plus intégrée actuellement dans le territoire. Il propose de mettre le lien du site Internet Natura 2000 sur celui de la Communauté de Communes.

**Mélanie TAUBER** remercie l'ensemble des participants pour les échanges.

**Francis ADER** remercie également l'ensemble des acteurs du site Natura 2000 et espère une évolution prochaine pour continuer la dynamique d'animation.

Le COPIL prend fin à 16h30.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet



Jean-Luc Brouillou

Toutes les informations sont à retrouver sur le site <http://lys-pique-oo.n2000.fr/>

*Pièces jointes :*

- *Liste des présents*
- *Diaporamas*